

Les subsides

Le maire de la ville de Winnipeg est un partisan bien connu des conservateurs. Et pourtant, il se plaint aussi fort que les autres et se demande pourquoi on leur inflige cela. Je ne comprends pas ce qu'il y a derrière tout cela. A moins, je le répète, que le gouvernement soit prisonnier de sa propre idéologie. Le gouvernement est tellement préoccupé, tellement obsédé par le genre de pensée qui a donné l'opération Nielsen de compression et de réduction que les arbres l'empêchent de voir la forêt. Le gouvernement est incapable de juger des conséquences de ses actes. Il est incapable, lorsqu'un programme fonctionne bien, de le laisser fonctionner tranquillement. C'est là ce que nous lui demandons de faire. Nous devons sûrement permettre aux localités d'offrir des logements assez variés pour lutter contre la formation de ghettos dont on a été témoins par le passé. Si c'est l'un de vos objectifs, vous n'avez qu'un choix, celui de modifier ces programmes d'habitation avant qu'ils ne causent des torts irréparables.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député dire que la politique sociale devrait améliorer les choses au lieu de les empirer. Je me demande si le député admettra que la politique gouvernementale qui a fait le plus de tort au logement, au cours de cette décennie, est celle des taux d'intérêt à 22 p. 100. S'il est prêt à l'admettre, peut-il dire à la Chambre pourquoi il a continué à appuyer un gouvernement dont la politique a engendré un taux d'intérêt de 22 p. 100?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de qualifier cette question d'arrogante. Il est intéressant que le député n'ait manifestement pas lu les exposés budgétaires de son propre ministre des Finances (M. Wilson). Pressé de questions au cours du débat, le ministre des Finances a déclaré qu'il a pour politique de laisser la Banque du Canada fixer ses taux conformément aux impératifs du marché international et des marchés de capitaux. Les taux montent et descendent, comme nous le savons et tous les jeudis, la Banque du Canada en fixe un nouveau en tenant compte des mouvements de capitaux, exactement comme avant.

Quand les taux d'intérêt sont fixés de cette façon, un gouvernement ne peut rien faire si ce n'est essayer d'atténuer leurs répercussions en offrant des programmes compensateurs. Nous avons défendu cette politique en disant que dans un monde où les mouvements internationaux de capitaux sont déclenchés par la simple pression d'une touche d'ordinateur, il est impossible de les contrôler. Votre ministre fixe-t-il arbitrairement les taux? Le ministre des Finances du gouvernement Mulroney a-t-il déclaré à la Chambre qu'il fixera artificiellement un taux plus élevé ou plus bas, peu importe? Certainement pas. Le ministre des Finances du gouvernement actuel suit les mêmes principes que son prédécesseur.

Comme le député le sait sans doute, étant un ancien universitaire éminent, les taux d'intérêt étaient élevés partout. Ils ont atteint 25 p. 100 en Europe et 18 et 19 p. 100 aux États-Unis. Le monde traversait une grave récession. Les taux d'intérêt étaient gonflés par les forces inflationnistes engendrées par la hausse du prix du pétrole et par d'autres facteurs internationaux dont aucun pays n'était à l'abri.

Il me semble que le député qui comprend l'économie devrait prendre le temps de réfléchir et d'analyser les taux d'intérêt dans ce contexte. A cette époque, nous avions des programmes de logements sociaux et nous essayions d'atteindre des groupes

plus divers de notre société, parce qu'ils ne pouvaient pas s'offrir les logements que le secteur privé fournissait, pas plus qu'ils ne le peuvent aujourd'hui. Ils sont incapables de les acheter à moins de bénéficier d'une aide. En réalité, le coût du terrain, des matériaux et de la main-d'oeuvre a atteint un tel niveau qu'un grand nombre de Canadiens ne peuvent pas se loger grâce à leur revenu. Or, on fait passer beaucoup de ces subventions pour des dépenses fiscales. C'est ce que nous demandons, pourquoi s'occuper seulement dans ce cas-ci du programme de logements sociaux et pourquoi le supprimer? Pourquoi ne pas tenir compte de l'ensemble des programmes de logement pour obtenir un bien meilleur amalgame de ceux-ci?

Mme Copps: Monsieur le Président, je veux demander au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) si, étant donné ses anciennes fonctions de député à l'Assemblée législative du Manitoba, il pourrait éclaircir le problème auquel sont confrontés les résidents des régions septentrionales du Canada. J'ai ici des lettres venant de la Saskatchewan. L'une d'entre elles a été écrite par un certain Larry Dawson, qui a besoin d'obtenir une subvention en vertu du PAREL parce qu'il doit améliorer son système septique. Il ne va certainement pas dépenser cet argent pour des futilités, il a besoin d'apporter des modifications de base à la structure de son logement.

De même, M^{me} Mona Dawson, qui a fait une demande en 1985 et qui, en raison de la réduction de 25 p. 100 des crédits alloués au PAREL par le gouvernement, a été avisée qu'elle ne pourrait pas recevoir de fonds en 1985 et a été mise sur une liste d'attente pour 1986. M. Dawson explique dans sa lettre aux ministres provincial et fédéral responsables du logement qu'il vit dans le Nord et que lorsque sa demande sera approuvée pour la construction, peut-être vers la fin de l'été ou au début de l'automne, il risque de se heurter aux problèmes des conditions climatiques, étant donné le pergélisol, et ainsi de suite.

Le député pourrait-il nous dire s'il pense qu'on devrait prévoir des exemptions ou des arrangements spéciaux pour ces personnes qui demandent de l'aide en vertu du PAREL, qui ont été écartées à cause de ces réductions gouvernementales, et qui, à la veille de l'automne et de l'hiver 1986, attendent encore des fonds qu'elles ont demandés en 1985 à cause des conditions climatiques propres aux régions septentrionales?

M. Axworthy: Monsieur le Président, les conditions sont les mêmes dans le nord du Manitoba que pour vous au centre-ville. A cause des coûts, et d'autres raisons, bien des gens se sont vu refuser une subvention dans le cadre du PAREL. Il en résulte que le programme de base de logement au nord du Manitoba, ainsi qu'au nord de la Saskatchewan, est au point mort. Des gens qui, autrefois, avaient droit à une certaine aide, se la voient maintenant refuser. Soixante-dix p. 100 des gens qui étaient précédemment admissibles à ces programmes ne le sont plus. Cela montre clairement à quel point des modifications apportées à un programme peuvent finir par le réduire à néant. Ce sont les gens mêmes qui voyaient dans le Programme d'aide à la remise en état des logements la possibilité de s'aider eux-mêmes qui sont visés. Cela va porter un dur coup aux habitants des régions septentrionales qui ont besoin de logements à tel point qu'il faudra des années pour retrouver le rythme.